

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À: Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville 1550, D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet					
Remplacement Thermopompes	<u> </u>				
Solicitation No N° de l'invitati	ion	Date			
EE519-170536/A	2017-0	01-10			
Client Reference No N° de réf	GETS F	Ref. No N° de réf. de SEAG			
EE519-170536	PW-\$0	QCL-018-17016			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VME		
QCL-6-39329 (018)					
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end fi	in Time Zone		
at - à 02:00 PM	•		Fuseau horaire		
			Heure Normale du l'Est		
on - le 2017-02-01			HNE		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur					
Piras, Gabriel			qc1018		
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	lo N° de FAX		
(418) 649-2870 ()		(418)	648-2209		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:				
Destination - des biens, service	es et construction:				
Institut Maurice-Lamontagne					
850, route de la Mer, C. P. 100	0				
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4					
G3H 3Z4					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee					
Voir doc						
Vendor/Firm Name and Address	•					
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur						
Telephone No N° de téléphone	Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur						
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm						
(type or print)						
Nom et titre de la personne autorisée à signe						
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date					

T_____



Amd. No. – N° de la modif. File No. – N° du dossier

QCL-6-39329

Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE: Les entreprises souhaitant présenter des soumissions pour ce projet devraient obtenir les documents relatifs aux appels d'offres en passant par le fournisseur de service

https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP09 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP10

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2016-04-04. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'informations.

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Conformément aux clauses IG07 des instructions générales R2710T, vous devriez dresser, au moyen de l'Annexe D, la liste des sous-traitants chargés des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné et soumettre le tout à la date de clôture de la demande de soumissions.

AJOUT D'UNE CLAUSE ÉVALUATION DU RENDEMENT - CONTRAT

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS03 de l'ajout d'un paragraphe à la clause R2810D.

AJOUT DE TERMINOLOGIE

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS04 de l'ajout de terminologie à la clause R2810D.

Buyer ID – id de l'acheteur OCl018

File No. – N^{o} du dossier QCL-6-39329

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Exigences relatives à la sécurité industrielle
- IP10 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
- IP11 Sites Web
- IP12 Soumission financière

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 Évaluation du rendement contrat
- CS04 Interprétation

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

File No. – N^{o} du dossier QCL-6-39329

LISTE DES APPENDICES:

APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 2 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 3 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

LISTE DES ANNEXES:

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE D - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

EE519-17-0536 QCL-6-39329

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- 2. Les Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. Les soumissions par télécopieur ne seront pas acceptées

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, de préférence par courriel à l'adresse Gabriel-Piras@tpsgc-pwgsc.gc.ca, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins **sept (7)** jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page
 Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le jeudi 19 janvier 2017, à 9:00 am. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au: 850 route de la Mer,

Mont-Joli, QC G5H 3Z4 Solicitation No – N^o de l'invitation EE519-170536/A Client Ref No. – N^o de réf. du client EE519-17-0536 Amd. No. $- N^{\circ}$ de la modif. File No. $- N^{\circ}$ du dossier Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

EE519-17-0536 QCL-6-39329

Les soumissionnaires sont priés d'envoyer la liste des participants à chacune des visites par courriel à l'adresse Gabriel. Piras@tpsgc-pwgsc.gc.ca au plus tard le mercredi 18 janvier à 13:00.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (418) 648-2209.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (418) 649-2888.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie électronique des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les copies papier dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

Amd. No. – N° de la modif. File No. – N° du dossier Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

EE519-17-0536 QCL-6-39329

IP09 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web de la <u>Programme de sécurité industrielle</u>

IP10 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 2) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Amd. No. $- N^{o}$ de la modif. File No. $- N^{o}$ du dossier Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

QCL-6-39329

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 2.

* Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

IP12 SOUMISSION FINANCIÈRE

Le montant total de la soumission exclut les taxes

Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

QCL-6-39329

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER No EE519-170536

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de SPAC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC de SPAC, ces derniers NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux sans une escorte.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de SPAC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance

Solicitation No - N° de l'invitation EE519-170536/A Client Ref No. - N° de réf. du client EE519-17-0536 Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

QCL-6-39329

Buyer ID – id de l'acheteur OCl018

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 ÉVALUATION DU RENDEMENT-CONTRAT

La Condition générale CG1.22 est ajouté à la clause R2810D

CG1.22 Évaluation du rendement– contrat

- 1. Les entrepreneurs doivent prendre note que le rendement de l'entrepreneur pendant et après la prestation des services sera évalué par le Canada. L'évaluation sera basée sur les critères suivants:
 - a. qualité des travaux exécutés.
 - b. délais d'exécution
 - c. gestion de projet
 - d. gestion du contrat
 - e. santé et sécurité
- 2. Un facteur de pondération de 20 points est attribué à chacun des cinq critères comme suit:
 - a. inacceptable: 0 à 5 points
 - b. non satisfaisant: 6 à 10 points
 - c. satisfaisant: 11 à 16 points
 - d. supérieur: 17 à 20 points
- 3. Les conséquences découlant de l'évaluation du rendement sont les suivantes :
 - a. Pour une cote globale de 85 p. 100 ou plus, une lettre de félicitation est envoyée à l'entrepreneur.
 - b. Pour une cote globale entre 51 p. 100 et 84 p. 100, une lettre type rencontre les attentes est envoyée à l'entrepreneur.
 - c. Pour une cote globale entre 30 p. 100 et 50 p. 100, une lettre d'avertissement est envoyée à l'entrepreneur indiquant que si, au cours des deux (2) prochaines années, sa côte de rendement est de 50 p. 100 ou moins sur une autre évaluation, la firme pourrait être suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
 - d. Pour une cote globale de moins de 30 p. 100, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
 - e. Pour une cote de 5 points ou moins pour un critère, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

Amd. No. $- N^{\circ}$ de la modif. File No. $- N^{\circ}$ du dossier Buyer ID – id de l'acheteur OCl018

QCL-6-39329

Le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 2913</u>, Select - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (FRERE), est utilisé pour évaluer le rendement.

CS04 INTERPRÉTATION

La Condition générale CG1.1.2 de la clause R2810D est modifié pour inclure les nouvelles terminologies suivantes

- « Services d'architecture et de génie » : services pour fournir une gamme de rapports d'enquêtes et de recommandations, la planification, la conception, la préparation ou la supervision de travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de restauration et inclut les services de gestion de contrats, de projets immobiliers.
- « Services de construction » :
 la construction, la réparation, la rénovation ou la restauration d'un ouvrage à l'exception d'un navire et qui comprend; la fourniture et l'érection d'une structure préfabriquée; le dragage; la démolition; les services environnementaux liés à un bien immobilier; ou, la location d'outillage destiné directement ou indirectement à l'exécution des services de construction mentionnés ci-dessus.
- « Services d'entretien d'installations » : services liés aux activités normalement associées à l'entretien d'une installation et le maintien des espaces, des structures et des infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une manière routinière, prévue ou anticipée pour éviter la défaillance et / ou la dégradation, incluant des services d'inspections, d'essais, d'entretien, de classification quant à l'état de fonctionnement, de réparations, de reconstruction et de remise en état, ainsi que la fourniture de services d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets, de déneigement, d'entretien des pelouses, de remplacement des revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de plomberie, de peinture, et autres petits travaux.

File No. – N° du dossier QCL-6-39329

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	dmissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Condition	ons supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

File No. – N° du dossier QCL-6-39329

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Institut Maurice-Lamontagne, Ste-Flavie - Remplacement des thermopompes

montut	iviaunice-Lamontagi	ie, Ste-Havie - Kempiacement des th	emopompes	
SA02	NOM COMMERCIA	AL ET ADRESSE DU SOUMISSIONI	NAIRE	
Nom:				
Adress	e:			
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA	
Adress	e courriel :			
Le Nun	néro d'organisation (du Programme de sécurité industrielle		
		-	(si requis)	
Le sou		u Canada d'exécuter les travaux du pr tant total de la soumission de	rojet mentionné ci-dessus, con	formément aux documents
			\$ excluant les t	axe(s) applicables.
	(ex	cprimé en chiffres)	,	(-)
		IDITÉ DES SOUMISSIONS retirée pour une période de soixante	(60) jours suivant la date de c	lôture de l'invitation.
À l'acc		I CONTRAT l'entrepreneur par le Canada, un con ents constituant le contrat sont ceux r		
L'entre		VAUX er et compléter les travaux dans les vi ction d'été) à partir de l'avis de l'accep		naines plus les 2 semaines
Le soul		DUMISSION sa soumission une garantie de soumis la R2710T -Instructions générales - S		
SA08	SIGNATURE			
Nom et	titre de la personne	autorisée à signer au nom du soumis	ssionnaire (Tapés ou lettres m	oulées)
	Signature		Date	

Solicitation No – N^o de l'invitation EE519-170536/A Client Ref No. – N^o de réf. du client EE519-17-0536 Amd. No. – N° de la modif. File No. – N° du dossier Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

QCL-6-39329

APPENDICE 1 – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les

noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le défai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

 $Solicitation\ No-N^o\ de\ l'invitation\\ EE519-170536/A\\ Client\ Ref\ No.-N^o\ de\ réf.\ du\ client\\ EE519-17-0536$

Amd. No. – N° de la modif. File No. – N° du dossier Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

519-17-0536 QCL-6-39329

APPENDICE 2 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:						
Signature:	_					
Nom de la compagnie:	-					
Dénomination sociale:						
Numéro de l'invitation à soumissionner:						
Nombre d'employés de l'entreprise:						
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:						
Métiers spécialisés de ces apprentis;						

File No. – N° du dossier QCL-6-39329

APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

<u>L'autorité contractante est :</u>	
Nom :	
Titre :	
Ministère :	
Division :	
Téléphone :	
courriel:	
Responsable technique :	
Nom :	
Titre :	
Ministère :	
Division:	
Téléphone :	
courriel :	

File No. – N^{o} du dossier QCL-6-39329

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

	JÚN 08 2016		Burney and the	
Government Gouvernent of Canada du Canada			Contract Number / Numbro du con EE519-170536	trat
			Security Classification / Classification de UNCLASS	sécurité
	SECURITY REQUIREM DE VÉRIFICATION DES EXIGEN	ENTS CHECK	LIST (SRCL)	
PART A - CONTRACT INFORMATI	ON / PARTIE A - INFORMATION CONT		2. Branch or Directorate / Direction ge	nárela ou Directino
Originating Government Departm Ministère ou organisme gouverne Ministère des pêches et océa			Direction des blens immobiliers, e sécurité et santé	
3. a) Subcontract Number / Numéro		lame and Addres	ss of Subcontractor / Nom et adresse du	
4. Brief Description of Work - Brève	description du travail		<u> </u>	
Remplacement de thermopompe				
a) Will the supplier require acces Le fournisseur aura-t-il accès i	s to Controlled Goods?			No Yes
	s des marchandises controlees? s to unclassified military technical data s	ubject to the prov	visions of the Technical Data Control	Non Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à Règlement sur le contrôle des	à des données techniques militaires non données techniques?	classifiées qui so	ont assujetties aux dispositions du	E 11011 E 301
6. Indicate the type of access require		dior CI APPLEIE	Dioformation or assale?	
Le fournisseur ainsi que les en (Specify the level of access us (Préciser le niveau d'accès en	yees require access to PROTECTED an ing the chart in Question 7. c) utilisant le tableau qui se trouve à la que	ements ou à des i	Dinformation or assets? biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes
b) Will the supplier and its employ No access to PROTECTED an	yees (e.g. cleaners, maintenance person d/or CLASSIFIED information or assets s (p.ex. nettoyeurs, personnet d'entretier ou à des biens PROTEGES et/ou CLAS	nel) require acce is permitted.	ess to restricted access areas?	No Ves Oul
				☑ No ☐ Yes
	delivery requirement with no overnight a gerie ou de livraison commerciales sans a that the supplier will be required to acco		nuit? ype d'information auquel le fournisseur c	Non L Oul
Canada	NATO / OTA	и П		
		"	Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions	ons relatives à la diffusion All NATO countries		No release restrictions	
7. b) Release restrictions / Restrictions No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	ons relatives à la diffusion			
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative	ons relatives à la diffusion All NATO countries		No release restrictions Aucune restriction relative	
7. b) Release restrictions / Restricted to: / Limité à :	ons relatives à la diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAI Restricted to: / Limité à	. 0	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à :	Or lote) nave :
7. b) Release restrictions / Restrictions / Restrictions / Restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable A ne pas diffuser	ons relatives à la diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAI Restricted to: / Limité à	. 0	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à :	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Restrictions / Restrictions / Restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)	Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Pr	. 0	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à :	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Restrictions / Restrictions / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Restrictions / Restrictions / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Restrictions / R	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à Specify country(les): / Pi	réciser le(s) pays	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Restricted / Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) / Protected / Restricted / Restricte	Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Prinformation NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED	réciser le(s) pays	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Restrictions /	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Pr NATO UNCLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RES	réciser le(s) pays	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis PROTECTED A PROTECTED B PROTECSE B	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Préciser le(s) / Restrictions	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Pr NATO UNCLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	réciser le(s) pays	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) / Restrictions / Limité à : 7. c) Level of information / Niveau of PROTECTED A PROTEGÉ A PROTEGÉ A PROTEGÉ A PROTEGÉ B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET	Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Pr Specify country(les): / Pr NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	réciser le(s) pays	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Préciser le(s) / Restrictions / Limité à : 7. c) Level of information / Niveau d'PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à Specify country(les): / Pr Information NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO DIFFUSION RES NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET	réciser le(s) pays	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED C PROTECTED C PROTECTED C PROTECED C PROTEC	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Restrictions / Restrictions / Restrictions / Restrictions / Rucune restrictions / Rucune restriction relative à la diffusion Rucune restriction relative à la diffusion Rucune restriction / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) Processer le(s) Processer le(s) Rucune restriction / Rucune restric	Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Pr Specify country(les): / Pr NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	réciser le(s) pays	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ B PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Restrictions / Restrictions / Restrictions / Restrictions / Rusure restrictions / Rusure restriction relative à la diffusion / Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Préciser le(s) / Rusure	Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Pr Specify country(les): / Pr NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	réciser le(s) pays	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED C PROTECTED C PROTECTED C PROTECED C PROTEC	er le(s) pays :
7. b) Release restrictions / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) / Préciser le(s) / Restrictions / Restrictions / Restrictions / Préciser le(s) / Restrictions / Restrictio	Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Pr Specify country(les): / Pr NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	réciser le(s) pays	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis PROTECTED A PROTEGE A PROTEGE B PROTEGE C PROTEGE C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)	Canadä

File No. – N° du dossier QCL-6-39329

Government Gouvernment of Canada du Canada		Contract Number / EE519-17	Numero du contrat 0536
		Security Classification / UNCI	Classification de sécurité ASS
PART A (continued) I PARTIE A (suite			
Will the supplier require access to PR Le fournisseur aura-t-il accès à des re If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau of	enseignements ou a des biens COMSEC	C Information or pasets? désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes
Will the supplier require access to ext Le fournisseur aura-t-il accès à des re Charl Tille(a) of material (Tille(a) access		r assels: de nature extrêmement délicate?	No Yes
Short Title(s) of material / Titre(s) about Document Number / Numéro du docu			
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / F			With A Carlot
10. a) Personnel security screening level RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
TOP SECRET - SIGINT TRÊS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	TRÈS SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
SITE ACCESS ACCÉS AUX EMPLACEMENTO	Dans lecas o		
Special comments: Commentaires spéciaux :	Sa vop, des de	marches deuront e	tre entrepr
NOTE: If multiple levels of screen REMARQUE: Si plusieurs niveau	ening are identified, a Security Classificat ex de contrôle de sécurité sont requis, un	lon Guide must be provided. guide de classification de la sécurité doit être	fourni.
10. b) May unscreened personnel be used Du personnel sans autorisation séc	d for portions of the work? curitaire peut-il se voir confier des parties	du travail? L'entrepreneur	No Yes
If Yes, will unscreened personnel b Dans l'affirmative, le personnel en d	e escorted: question sera-t-il escorté?	cscorte en	No Ves
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) /	PARTIE C - MESURES DE PROTECTI		intion de la cute.
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGN			
premises?		SSIFIED information or assats on its alte or ignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	No Yes
11. b) Will the supplier be required to safe Le fournisseur sera-t-il tenu de prot	guard COMSEC information or assets? èger des renseignements ou des blens (COMSEC?	No Yes
PRODUCTION			
 c) Will the production (manufacture, a equipment occur at the supplier's si Les installations du fournisseur son PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? 	te or premises?	TECTED and/or CLASSIFIED malerial or /ou réparation et/ou modification) de matérial	No Yes
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEI	DIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11. d) Will the supplier be required to use CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utilise des renseignements ou des donnée	r ses propres systèmes informatiques pe	produce or store PROTECTED and/or our traiter, produire ou stocker électroniqueme	No Yes Oul
11. e) Will there be an electronic link betw Disposera-t-on d'un lien électroniqu gouvernementale?	een the supplier's IT systems and the go e entre le système informatique du fourr	vernment department or egency? isseur et cetui du ministère ou de l'agence	No Yes
	Security Classification	/ Classification de sécurité	Canad'a

File No. – N° du dossier QCL-6-39329

		verne Canad						S		lassificatio	9-17053	6 Sication		rilé
PART C (continued). For users completing site(s) or premises. Les utilisateurs qui r niveaux de sauvega For users completing Dans le cas des utilit dans le tableau réca	g the for emplished recorded the for g the for sateurs	sent le quis au orm or s qui r	anually use to formulaire m ix installation	nanuellem s du fourni ntenet), the formulaire	ent dolve sseur. e summa en ligne	ent utiliser le ry chart is a (par Interne	tableau réca	pitulatif ci- populated es aux qu	dessous by your re estions p	pour Indiqu	ier, pour d	chaque	catégor	le, les
Calegory Catégorie	PRO	TECTI	D	CLASSIFIE)		NATO				со	MSEC		
	A		G Confident	ial Secret	1	NATO Restricted NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential NATO Confidential	Secret	COSMIC Top Secret COSMIC Très Secret	Protected Protégé A B		dential dentiel	Secret	Top Secret Très Secret
Information'/ Assets Renseignements / Blans														
Production] [
IT Media Support Ti														
IT Link Lien électronique] [
12. b) Will the document	assoc	iée à m by i RET v	a présente L' innotating th ith Attachmi	/ERS sera e top and ents). rmulaire	bottom	ROTEGEE e in the area ant le nive	et/ou CLASSII entitled "Se au de sécuri	curity Cla	case in	itulée « C	assificati	th	Non [Yes Oui
If Yes, classify the attachments (e.g. Dans l'affirmative de sécurité » au	e, clas	t au b	as du formu	ane et me										
If Yes, classify the attachments (e.g. Dans l'affirmative	e, clas	t au b	as du formu	,										*
If Yes, classify the attachments (e.g. Dans l'affirmative	e, clas	t au b	as du formu	,										
If Yes, classify the attachments (e.g. Dans l'affirmative	e, clas	t au h	as du formu	are or me										¥ 1

Amd. No. – N^o de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

File No. – N^{o} du dossier QCL-6-39329

ANNEXE B – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

	بنافد	
	7.00	

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

Description et emplacemer	nt des travaux				N° de contr	at.
					N° de proje	t
					55 [5.5]5	
Nom de l'assureur, du cour	tier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)		Ville	Provir	nce Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)		Adresse (No, ru	e)	Ville	Provir	nce Code Postal
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du	ı chef du Canada représent	ée par le Minis	tre des Travau	ux publics et des	Services gouverne	ementaux
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J/M/A	Date d'expiration J / M / A		Plafonds de garantie	
Responsabilité civile des entreprises			o, m, r	Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
	ci-dessus ont été émises par d gueur, comprennent les garanti le réduction de garantie.					
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) (l')a	assureur(s) (Cadre	e, agent, courtier)	Numér	o de téléphone
Signature					Dat	te J/M/A

Amd. No. $- N^{o}$ de la modif. File No. $- N^{o}$ du dossier Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

QCL-6-39329

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Amd. No. $- N^{\circ}$ de la modif. File No. $- N^{\circ}$ du dossier Buyer ID – id de l'acheteur QCl018

EE519-17-0536 QCL-6-39329

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)

QCL-6-39329

ANNEXE D - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- Conformément à la clause IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			